

000/8100.060/20



Registre de Premiers Secours

L'enregistrement des premiers secours sur le lieu de travail est une obligation légale.

L'employeur tient un registre de premiers secours conformément à l'**AR du 15/12/2010** relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise (**art. 7 § 3; modifié par l'art. I de l'AR du 09/03/2014**).

Propriétés

Le registre des premiers secours de MExT permet un enregistrement détaillé de chaque intervention relative aux premiers secours. De plus, tous les formulaires d'enregistrement sont détachables, afin de pouvoir être conservés en toute sécurité - la protection des données à caractère personnel est d'une importance capitale. Par ailleurs, l'enregistrement permet également d'identifier, mais aussi de gérer les risques de l'entreprise.

Contenu

Pour l'enregistrement de 21 interventions.

Le registre de premiers secours n'est pas un dispositif médical.

Version: 05/05/2024